Extrait du FIDH : mouvement mondial des droits de l'Homme
http://www.fidh.org/Cloture-du-16eme-sommet-de-l-Union

16ème sommet de l'Union africaine

Clôture du 16ème sommet de l'Union africaine - La FIDH déplore le silence de l'instance continentale sur la situation en Égypte

Date de mise en ligne : mercredi 2 février 2011

- [français] - Afrique - Union Africaine - Sommets de l'Union africaine -

Description :

Alors que s'est clos lundi le 16ème sommet de l'Union africaine (UA), qui s'est tenu à Addis Abeba (Ethiopie), la FIDH déplore le silence des chefs d'Etat et de gouvernement du continent sur les aspirations démocratiques exprimées par le peuple égyptien et la répression sanglante des manifestations orchestrées par les forces de l'ordre et de sécurité du régime d'Hosni Moubarak.

FIDH : mouvement mondial des droits de l'Homme

Alors que s'est clos lundi le 16ème sommet de l'Union africaine (UA), qui s'est tenu à Addis Abeba (Ethiopie), la FIDH déplore le silence des chefs d'Etat et de gouvernement du continent sur les aspirations démocratiques exprimées par le peuple égyptien et la répression sanglante des manifestations orchestrées par les forces de l'ordre et de sécurité du régime d'Hosni Moubarak.

Ce sommet a été marqué du sceau du paradoxe. Bien qu'adoptant une déclaration sur les valeurs communes engageant les Etats au respect des principes démocratiques et des droits de l'Homme, aucun pays ne s'est exprimé pour soutenir les revendications de la population égyptienne et aucun n'a élevé la voix pour condamner les exécutions sommaires des manifestants, les arrestations et détentions arbitraires ainsi que les mauvais traitements et actes de torture subis par les détenus. La FIDH souligne à cet égard que l'UA a attendu plus d'un mois pour finalement exprimer « sa solidarité avec le peuple tunisien et appeler à une transition démocratique ».

Autres paradoxes. La FIDH comprend la satisfaction exprimée par le Conseil de paix et de sécurité pour la bonne tenue du référendum sur l'autodétermination du Sud Soudan et le retour à l'ordre constitutionnel en Guinée-Conakry mais s'étonne de son satisfecit sur le processus électoral au Burundi considérant le boycott des élections présidentielles et législatives par les partis d'opposition protestant contre les graves irrégularités dans l'organisation des scrutins et le climat de violence instauré par le parti au pouvoir. Par ailleurs, d'un côté l'UA se dit gravement préoccupée par l'irrespect de la démocratie en Côte d'Ivoire, né du refus du candidat Laurent Gbagbo de quitter le pouvoir en dépit du verdict des urnes et nomme un panel de cinq chefs d'Etat pour tenter de régler la crise politique. De l'autre, elle se dote d'un nouveau président en la personne de M. Teodoro Obiang Nguema, président de la Guinée Equatoriale, arrivé au pouvoir par un coup d'Etat et régnant sur son pays au mépris des droits humains depuis 30 ans.

Enfin, alors que l'impunité des responsables des crimes les plus graves bafoue le droit des victimes à la justice et est à la base des crises politiques et des conflits sur le continent, la FIDH déplore la décision de l'UA de réitérer sa demande de suspension des procédures judiciaires engagées par la Cour pénale internationale contre le président soudanais El Béchir, présumé responsable du crime de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre au Darfour et d'appeler, en outre, à la suspension des procédures engagées contre six suspects kenyans accusés des crimes graves perpétrés lors de l'élection présidentielle de 2007, et alors même que les justices de ces deux pays ont laissé jusqu'à présent les victimes de ces crimes sans recours. En revanche, la FIDH salue la décision de l'UA de confirmer le mandat donné au Sénégal de juger "au nom de l'Afrique" l'ancien président tchadien Hissène Habré, et d'appeler le Sénégal et la Commission de l'UA à engager au plus vite un processus devant mener à la création d'une juridiction ad hoc chargée de juger Hissène Habré et ce, conformément à la décision de la Cour de justice de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

"*Par ses décisions, l'UA nous montre qu'elle nage en plein paradoxe. La crédibilité de cette instance continentale dans sa volonté de faire respecter les droits de l'Homme et la démocratie en Afrique est entachée. Sa voix devra se faire plus forte aux côtés de ceux qui luttent pour le respect des droits humains si elle veut retrouver de la dignité*", a déclaré Souhayr Belhassen, présidente de la FIDH.

Copyright © FIDH : mouvement mondial des droits de l'Homme